

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 5 septembre 2018

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : Nicolas ALLART – Thierry DESESSART – Alain DETAVE - Mickael GUFFROY

Absents excusés : Daniel DUBOIS – Jean-Baptiste ESPONDE

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

La Commission prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelé à la date limite du 31/08/2018, ces arbitres ne représenteront pas leur club au niveau du statut de l'arbitrage pour la saison 2018/2019.

Liste des arbitres et clubs concernés :

Arbitre	Club
BALLUAIS Dominique	AS Multien
BOUCHEZ Cédric	US Gaudechart
D'ARANJO Charly	AS Tracy
DIAS RODRIGUES Florian	USE St Leu
DIRAND Mathéo	EC Villers/Bailleul
DUBOIS Damien	AS Maignelay
GREUGNY Corentin	AS Tracy
HULIN Axel	ET SC Wavignies
LALY Guy	JS Thieux
LEROYER Valentin	AMJ Laboissière
LOURME Jérôme	AS Ravenel
MAREST Stéphane	RC Blargies
MBONJO Sefiane	AS Beauvais PTT
POIX Maxime	FC Conchy-Boulogne
PRUVOST Romain	ASSH Milly sur Thérain
RICOUS Laurent	FC Cempuis
SBAI KRIAT Ayoub	US Villers St Paul
SBAI KRIAT Mohamed	US Villers St Paul
TURK Manon	AS La Neuville S/Oudeuil
TUZCU Ramazan	JS ARC Lacroix/Compiègne
TYRAKOWSKI Arnaud	US Lamorlaye

La Commission prend connaissance des dossiers de demande de mutation transmise par la LFHF. Chaque dossier est étudié et tiens compte des documents le constituant.

Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

- **Dossiers recevables conformes à l'article 33.c**

• **Dossier BENAÏSSA Yacine**

- Club d'appartenance : changement de Ligue
- Club mutation : US Cires les Mello

Avis favorable de la Commission. Monsieur BENAÏSSA Yacine représentera le club de l'US Cires les Mello à partir de la saison 2018/2019. Monsieur Mickaël GUFFROY n'a pas participé à la délibération sur ce dossier.

• **Dossier CHATELLAIN Franck**

- Club d'appartenance : AS Breuil le Vert (club formateur)
- Club mutation : US Breuil le Sec

Avis favorable de la Commission. Monsieur CHATELLAIN Franck représentera le club de l'AS Breuil le Vert, pour les saisons 2018/2019 & 2019/2020 au titre de club formateur.

• **Dossier DAVID Mélanie**

- Club d'appartenance : FC Saint Sulpice
- Club mutation : AS Auneuil

Avis favorable de la Commission. Madame DAVID Mélanie représentera le club de l'AS Auneuil à partir de la saison 2018/2019.

• **Dossier DEFROCOURT Vincent**

- Club d'appartenance : AS Laversines (club formateur)
- Club mutation : US Fouquénies

Avis favorable de la Commission. Monsieur DEFROCOURT Vincent représentera le club de l'AS Laversines, pour les saisons 2018/2019 & 2019/2020 au titre de club formateur.

• **Dossier DENIS Pascal**

- Club d'appartenance : AS Noyers Saint Martin
- Club de mutation : CS Haudivillers

Avis favorable de la Commission. Monsieur DENIS Pascal représentera le club du CS Haudivillers à partir de la saison 2018/2019.

• **Dossier DORNET Gilles**

- Club d'appartenance : CO Beauvais (club formateur)
- Club de mutation : US Fouquénies

Avis favorable de la Commission. Monsieur DORNET Gilles représentera le club de l'US Fouquénies à partir de la saison 2018/2019, application de l'article 33.c.

• **Dossier GRAVET Thomas**

- Club d'appartenance : AS des Portugais de Thiverny (club formateur)
- Club de mutation : CS Avilly Saint Léonard

Avis favorable de la Commission. Monsieur GRAVET Thomas représentera le club du CS Avilly Saint Léonard à partir de la saison 2018/2019, application de l'article 32.

• **Dossier MELLET Franck**

- Club d'appartenance : SPCC Sérifontaine (club formateur)
- Club de mutation : Indépendant

Avis favorable de la Commission. Monsieur MELLET Franck représentant le club du SPCC Sérifontaine, pour les saisons 2018/2019 & 2019/2020 au titre de club formateur.

• **Dossier PINARD Maxime**

- Club d'appartenance : FC Carlepont (club formateur)
- Club de mutation : US Ribécourt

Avis favorable de la Commission. Monsieur PINARD Maxime représentant le club du FC Carlepont, pour les saisons 2018/2019 & 2019/2020 au titre de club formateur.

- **Dossier XAVIER Franck Maximin**
 - Club d'appartenance : changement de Ligue
 - Club de mutation : US Ribécourt

Avis favorable de la Commission. Monsieur XAVIER Franck représentera le club de l'US Ribécourt à partir de la saison 2018/2019.

- ***Demande non conforme à l'article 33.c***

- **Dossier LELONG Sébastien**
 - Club d'appartenance : Stade Ressontois (club formateur)
 - Club de mutation : US Lassigny

L'arbitre et le club d'appartenance sont convoqués lors de la réunion du statut de l'arbitrage du mardi 25/09/2018. Monsieur Thierry DESESSART n'a pas participé à l'étude de ce dossier.

- **Dossier RAMET Peter**
 - Club d'appartenance : AC Grandvilliers (club formateur)
 - Club de mutation : AS La Neuville S/ Oudeuil

L'arbitre et le club d'appartenance sont convoqués lors de la réunion du statut de l'arbitrage du mardi 25/09/2018.

La Commission prend connaissance des listes suivantes :

Arbitre en congé : 13 au total dont 2 sont soumis au règlement particulier du District Oise de Football. Les demandes de congés ne peuvent pas être renouvelées.

Arbitre démissionnaire : 2 au total (ne sont pas comptabilisés ceux n'ayant pour le moment renouveler leur demande de licence arbitre).

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Le Président
Jean-Luc BOURLAND

Le Secrétaire de séance
Thierry DESESSART